
Contrat d'objectifs

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



Contrat d'objectifs

Collège Gérard HOLDER

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Collège Gérard HOLDER

Objectif n°3 : Climat scolaire :					
« Comment humaniser un collège de plus de 1000 élèves sur une superficie de 6 hectares avec plus de 150 personnels ? »					
Diagnostic partagé		Axes de progrès			
Points forts : Bon taux de participation des parents 6° aux réunions de rentrée (67%); Activités réclamées sur le temps méridien ; CESC actif ; Bonne participation et implication des parents élus aux différentes instances ; Bon taux d'adhérents AS et UNSS ; Augmentation du nombre de rationnaires malgré une demi-pension externalisée		Améliorer le bien être des élèves par un service de restauration in situ en augmentant le nombre de rationnaires qui n'erreront plus aux abords du collège ; Développer les activités dur le temps méridien pour le bien être des élèves ; Relancer le FSE et ses activités ; Maintenir et augmenter le nombre de licenciés AS ; Etendre le CESC au 1^{er} degré ; Installer et faire vivre le conseil vie collégienne ; Ouvrir aux parents la formation et l'accès au DELF ; Valoriser les LVE via les cultures d'origine ; Formaliser les partenariats associatifs et institutionnels ; Rapprocher les parents de l'institution ; Développer le parcours avenir dès le cycle III ;			
Points faibles : Absence de demi-pension in situ et limitation du nombre de rationnaires ; Augmentation des CSP défavorisées ; Faible participation des parents 3° (27%) ; FSE moribond ; Turn over des élèves sur l'année ; Insécurité aux abords du collège					
Actions	Indicateurs retenus (Taux de...)	Evaluation			
		Performance			
		2014	2015	2016	2017
		2015	2016	2017	2018
Renforcer le sentiment d'appartenance au collège via des activités sur le temps méridien et des activités périscolaires ; Développer une communication interne et externe via un site abondé et visité et renforcer l'image de l'établissement ; Associer les parents aux différentes manifestations et projets pour développer la coéducation ; Développer la coopération entre les élèves et des lieux d'échanges et débats (CVC, FSE, Point écoute) ; Renforcer le principe d'inclusion pour développer le vivre ensemble et lutter contre les stigmatisations ;	Taux de demandes DP (17% en 2013)	24%	29%	35% si réfectoire	45% Si réfectoire
	Nombre d'activités temps méridien	0	5	10 Si ref	20 Si ref
	Taux de visite du site du collège	-	20%	40%	60%
	Taux de participation des parents aux actions CESC	2%	5%	8%	12%
	Taux de participation des parents 3° aux réunions pédagogiques et d'orientation	19%	30%	50%	75%
	taux de participation des élèves aux activités périscolaires	-	20%	35%	45%
	taux d'inclusion réussie	0%	25%	40%	60%
	Taux de Participation aux actions coopératives	0%	5%	10%	30%

**Article 2 :
Classement de l'académie en éducation prioritaire renforcée**

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves. Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique refondée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement prioritaires.

Article 3 : Mobilisation des moyens

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

Article 4 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne le, 31 mars 2016



Le Recteur
De l'Académie de Guyane
Youssef TOURE



Le Chef d'Etablissement
Béatrice SUCHET-CATTAERT

Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Collège Gérard HOLDER

Objectif n°1 : Améliorer les acquisitions des élèves dans la maîtrise du français oral et écrit					
Diagnostic partagé		Axes de progrès			
Points forts : Augmentation du nombre de mentions au DNB ; Dispositifs spécifiques : (UPE2A/NSA/ULIS/SEGPA/APF/Atelier relais) ; Hétérogénéité du public élèves ; Moyennes supérieures à l'académie au DNB pour les épreuves ponctuelles ; Bon taux d'accès à la 2 nd e GT ;		Faire de la MLF, le 1^{er} axe de travail interdisciplinaire ; Opérer un meilleur repérage des élèves en difficulté dans le cycle III ; Optimiser les dispositifs spécifiques par un principe d'inclusion ; Prôner une évaluation bienveillante adaptée aux difficultés des élèves via la validation des compétences ; Redynamiser et cibler sur la MLF les activités de l'accompagnement éducatif ; Améliorer le dispositif des PPRE dans la politique de la fluidité des parcours ; Généraliser l'usage d'outils numériques attractifs pour un meilleur apprentissage de la langue ; Diversifier les supports pédagogiques (visuels, auditifs et numériques) par un équipement de toutes les salles en informatique et un meilleur débit internet			
Points faibles : Elèves en situation de diglossie ; Augmentation du nombre d'élèves en retard d'un an et plus à l'entrée en 6 ^o ; Elèves non lecteurs et ou non scripteurs à l'entrée en 6 ^o ; Taux d'accès en 2GT en stagnation ; Moyennes faibles aux épreuves CCF pour le DNB ;					
Actions	Indicateurs retenus (Taux de...)	Evaluation			
		Performance			
		2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018
Intégrer dans tous les projets la dimension MLF et l'évaluer via une production concrète écrite ou orale ; Elargir la diffusion des productions des projets à des publics divers, dont les parents ; Utiliser les supports de communication interne au collège pour publier les productions ; Privilégier les cours en co-animation ; Privilégier les groupes de compétences (2classes/3groupes) ; Privilégier les supports pédagogiques variés (visuels, audio, numériques) ; Former les enseignants à la pédagogie différenciée et à la pédagogie de projets.	Taux de production intégrant la MLF	15%	40%	60%	100%
	Taux de validation des compétences MLF dans la production finale	-	60%	80%	100%
	Taux d'enseignants Formés à la MF	-	13%	18%	25%
	Taux d'élèves non lecteurs/déchiffreurs à l'entrée en 3 ^o	-	15%	12%	8%
	Taux de réussite à l'épreuve orale EPI et épreuves écrites du DNB	55%	60%	65%	100%
	Taux d'équipement des salles en matériel audio...	30%	50%	70%	100%

Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Collège Gérard HOLDER

Objectif n°2 : Favoriser l'ouverture culturelle et scientifique					
Diagnostic partagé		Axes de progrès			
Points forts : Classes à projet en 6 ^o et 5 ^o ; Sections sportives scolaires, sections bilangues, sportifs de haut niveau, CHAM ; Bonne participation aux différents concours académiques et nationaux ; Bon taux d'adhérents à l'AS et UNSS ; Expositions artistiques au collège ; Nombreuses sorties pédagogiques ;		Démocratiser l'accès aux filières scientifiques aux filles ; Mettre en valeur les productions des élèves relevant de ces ouvertures ; Créer des partenariats avec les acteurs culturels ; Développer les partenariats avec les acteurs scientifiques dont la canopée des sciences ; Œuvrer à la mise en place de l'Ecole ouverte ; Développer l'accompagnement éducatif ; Développer les partenariats avec l'université, l'IFAS et les lycées via les cordées de la réussite;			
Points faibles : Décrochage des élèves en mathématiques ; Peu de partenariat avec les acteurs culturels ; Faible effectif d'élèves filles dans les projets scientifiques ; Diminution de poursuite d'études en 1 ^o S ;					
Actions	Indicateurs retenus (Taux de...)	Evaluation			
		Performance			
		2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018
Généraliser et formaliser les partenariats ; Travail sur l'orientation et la représentation des métiers ; Exposition et diffusion des productions des élèves ; Faire entrer l'art au collège dans le cadre du parcours artistique et culturel ; Découverte des lieux culturels de la Guyane via un parcours culturel formalisé ; Développer l'accompagnement éducatif culturel et scientifique ; Lutte contre le décrochage des élèves en mathématiques au sein du cycle IV ; Démocratiser les projets CHAM et Sections Sportives Scolaires ; Rechercher la parité dans les projets à dominante culturelle et scientifique ;	Nombre de projet culturel et scientifique incluant un partenariat	9	10	15	20
	% de filles dans les projets scientifiques	26%	30%	40%	50%
	Taux de filles post 2GT poursuivant en scientifique	-	?		
	Nombre d'expos de production d'élèves	10	15	20	25
	Nombre d'expos accueillies	2	5	10	15
	Variation de l'écart type en maths au sein du cycle IV	-	-	-	-
	% de CSP défavorisées dans les SSS et CHAM	-	30%	35%	40%

Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par monsieur Youssoufi TOURE, Recteur d'académie,
Chancelier des Universités et Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

et

Le collège Gérard HOLDER, représenté par madame Béatrice SUCHET-CATTAERT,
Chef d'établissement.

Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique ».

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions.»

Carte de la Guyane

